

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-90
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Séance du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

OBJET :
**AFFECTATION
DE RESULTAT
VILLE**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Précillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, IMEDJADJ Nadia, SERRES Béranger.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

Formant la majorité des membres en exercice

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 21 MARS 2025

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Précillia GRANIER,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Bruno PERLES,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Giovanni ZAMAI,
Christian WINTERHALTER donne pouvoir à Thierry ROSSICH.

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 21 MARS 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 qui fait apparaître un excédent d'exploitation s'élevant à 3 350 330.70€,

Vu le résultat des années antérieures fixé à 3 998 454.81€,

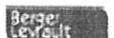
Soit un excédent global de 7 348 785.51€.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le **03 AVR. 2025**

ID : 011-211100763-20250327-DB202590-DE



Sur la proposition de Monsieur le Maire d'affecter une partie de ces résultats en section d'investissement selon la répartition exposée ci-après.

Sur avis de la Commission des Finances en date du 25 mars 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AFFECTE les résultats d'exploitation Ville comme suit :

Résultat de l'exercice 3 350 330.70€

Résultat antérieur reporté 3 998 454.81€

Résultat à affecter 7 348 785.51 €

Solde d'exécution d'investissement – 3 111 595.43€

Besoin de financement 3 111 595.43€

Affectation en réserve à l'article 1068 3 111 595.43 €

Report de fonctionnement au 002 4 237 190.08€

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 02 AVR. 2025 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 02 AVR. 2025 Par publication le : 03 AVR. 2025 Par délégation Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 27 mars 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

